



Recupérer la garde de mon fils.

Par **elgato**, le **02/09/2011** à **14:57**

Bonjour,
Je suis père d'un enfant de neuf ans habitant en région parisienne et m'inquiète de son avenir.
En effet en 2006 une décision rendu par le TGI de METZ confia la garde de notre fils à mon ex compagne résidant sur Metz.
J'ai depuis ce jour toujours versé une pension alimentaire et pris mon fils lors des droits de garde.
J'ai également pris à mon entière charge et à de nombreuses reprises les frais complets de transport afin de pouvoir avoir mon enfant (seul moyen de voir mon enfant).
Nos rapports avec la mère de mon fils se sont quelques peu dégradés par la suite amenant cette dernière à trouver de nombreux prétextes afin que je ne puisse prendre mon fils.
Après quelques difficultés rencontrées avec sa mère chez qui mon fils et elle vivaient, elle effectua plusieurs passages dans divers foyers avant de revenir chez sa mère.
Elle déménaga ensuite en 2007 sur la pointe bretonne près de Brest et en me l'annonçant seulement quelques jours avant, afin de suivre son nouveau compagnon avec qui elle se maria et fonda un nouveau foyer. elle eu un nouvel enfant en 2009 avec son époux.
Nos relations ne s'étant pas amélioré j'ai saisi le TGI de Bobigny (93) pour non représentation d'enfant.
Une médiation eu lieu et pour l'heure avec un effet positif car je revois régulièrement mon fils.
Son mari venant de décéder en juillet 2011, je m'inquiète donc pour l'avenir de mon fils car ce dernier depuis 2006 (date du premier jugement) a connu 5 écoles différentes et autant de lieu d'habitation avec tous les désagréments qui vont avec (enfant perturbé par le manque de stabilité, de repère et niveau scolaire affolant).
Je précise que cette dernière n'a pour le moment aucun travail, ni de permis de conduire rendant très compliqué sa vie en Bretagne.
Je précise que la mère de mon fils se retrouve seule en Bretagne loin de toutes commodités et surtout loin de la famille proche de mon enfant (moi habitant en région parisienne, ses grands parents étant une partie dans le nord et la deuxième du côté de Metz)
Je souhaiterais récupérer la garde de mon fils pour son bien être car venant d'avoir l'ancienne directrice de son établissement scolaire, qu'il ne fréquentera plus suite à un nouveau déménagement, j'ai constaté et il m'a été confirmé que Maxence avait de très grandes difficultés au niveau scolaire.
Je me suis aperçu également de l'agressivité

grandissante de mon fils vers les autres enfants rendant plus palpable son mal-être.
Que puis faire ???
merci

Par **Emma_Peel**, le **02/09/2011 à 15:13**

Bonjour, faut saisir le jaf du lieu de résidence de l'enfant et demander la garde de votre fils, faudra monter un dossier montrant qu'il est dans son intérêt de vivre avec vous.

Par **mimi493**, le **02/09/2011 à 15:13**

Prendre un avocat en Bretagne et monter un dossier solide.

Par **cocotte1003**, le **02/09/2011 à 19:41**

Bonjour, montez votre dossier en y mettant des attestations qui démontrent que votre enfant est en échec scolaire, qu'il est perturbé par tous ses changements et surtout ajoutez y ce que vous proposer : ou sera scolarisé l'enfant, qui s'occupera de lui à la sortie de l'école, qui l'aidera dans ses devoirs....., pensez à préciser son cadre de vie (par exemple chambre personnel, jardin ...), cordialement